

Préfecture des Côtes d'Armor

Appel à projets DETR et DSIL 2023

Les programmations DETR et DSIL 2023 font l'objet, cette année, d'un appel à projets commun, que vous trouverez ci-joint.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 décembre 2022.

Toutes vos demandes de subventions sont à transmettre de manière dématérialisée.

Vous êtes donc invités à déposer vos dossiers en suivant ce lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-detr-dsil-2023>

Afin de vous accompagner au mieux dans la constitution de votre projet, vous trouverez sur le site internet de la Préfecture l'ensemble des documents concernant la DETR et la DSIL.

Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Dotations-et-Subventions/Dotations-d-investissement-Subventions-Ingenierie/DETR-et-DSIL-Appel-a-projets-commun-2023>

Vos services instructeurs, en préfecture et sous-préfectures, sont à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Vous trouverez en **annexes 1 à 2** :

- L'appel à projets,
- Les annexes de l'appel à projets